UN PEU D'HISTOIRE....

L'histoire des deux derniers Princes de Montbarey, derniers propriétaires du CHATEAU DE RUFFEY AVANT LA REVOLUTION FRANCAISE, et LA VENTE DU CHATEAU LE 3 MESSIDOR AN IV DE LA REVOLUTION

(21 juin 1796)

Trois sources:

Livre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté

PROCES VERBAUX et MEMOIRES - VOLUME 188 - ANNEES 1988-1989

EXTRAITS DU LIVRE DE CLAUDE MANCERON

LES HOMMES DE LA LIBERTE

LE VENT D'AMERIQUE 1778/1782

EXTRAITS DE LA REVUE « LE JURA FRANÇAIS » N° 175 DE JUILLET-SEPTEMBRE 1982

ARTICLE INTITULE:

DEUX GENTILSHOMMES COMTOIS:

CLAUDE LOUIS DE SAINT-GERMAIN-VERTAMBOZ

ALEXANDRE ELÉANOR DE SAINT MAURIS-MONTBAREY

Par Claude VAUTHERIN

VENTE FAITE A JEAN BAPTISTE RECEVEUR, PHILIPPE CONTET, CLAUDE FRANÇOIS PINARD

EXTRAITS DU LIVRE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANCON et de FRANCHE-COMTE

PROCES - VERBAUX ET MEMOIRES

VOLUME 188

ANNEES 1988-1989

Concerne le Prince de Montbarey et son fils Propriétaires du Château de Ruffey

LES GENERAUX COMTOIS DES ARMEES FRANCAISES DE TERRE D'ANCIEN REGIME ET LA REVOLUTION DE 1789

Par Monsieur le Général Emile VAUTREY (séance privée du 26 septembre 1988) présentée par M. le Professeur Gresset

Le 10 août 1792, les Armées Françaises de Terre comptent vingt-cinq généraux comtois, une bonne moitié de ces Officiers, du reste « n'étant pas employés » suivant l'expression de l'époque. Quatre ont reçu leurs étoiles sous Louis XV, vingt et un sous Louis XVI, dont onze avant le 14 juillet 1789 et dix postérieurement à cette date.

Sur nos vingt-cinq généraux, on compte :

Quatre lieutenants généraux

Dont

ALEXANDRE, MARIE, ELEONOR DE SAINT-MAURIS, PRINCE DE MONTBAREY, né en 1732, entré en service en 1744, Maréchal de Camp en février 1761, nommé Lieutenant Général en mars 1780, à 48 ans.

Et

Vingt-et-un maréchaux des camps et des armées

La moyenne d'âge de l'ensemble est de 59 ans 9 mois.

Le plus jeune, Louis, Alexandre de SAINT-MAURIS-MONTBAREY appelé le Prince de SAINT-MAURIS, né en 1755, FILS D'ALEXANDRE MARIE ELEONOR, entré en service en 1771; nommé maréchal de camp en mars 1791. (Les derniers maréchaux de camp promus l'ont été en 1792) Il n'a que 37 ans.

Sur vingt-cinq généraux, dix choisiront de s'exiler et dix dont trois figurent sur les listes d'émigrés, seront inquiétés par les Comités Révolutionnaires ou la Police. Suspectés, dénoncés, recherchés, ils seront incarcérés plus ou moins longuement, relâchés après le 9 thermidor. Cependant deux d'entre eux seront condamnés à la peine capitale, l'un sauvera sa tête en franchissant le Rhin à temps, l'autre sera quillotiné.

Au 31 décembre 1791, six généraux ont déjà passé la frontière dont Alexandre de Saint-Mauris, prince de Montbarey vers la Suisse et son fils Louis appelé Le prince de Saint-Mauris vers l'Allemagne.

Les généraux émigrés rejoindront, les uns, l'Armée des Princes à Coblence, les autres celle de Condé à Worms. Le Prince de Montbarey, quant à lui, fera cavalier seul et gagnera la Suisse.

LA SUISSE

Alexandre de Saint-Mauris de Montbarey, Prince d'Empire, Lieutenant-Général des Armées, ancien Ministre, Secrétaire d'Etat pour la Guerre, Grand d'Espagne... Orphelin de mère à sa naissance en avril 1932, baptême du feu et première blessure à 11 ans, Capitaine à 13, Colonel à 17, Maréchal de Camp avant ses 29 ans, Ministre à 45, Lt-Général à 48. Il fut le premier de nos généraux à supporter les violences d'émeutiers révolutionnaires dès le 14 juillet 1789.

L'après midi de ce jour, accompagné de Madame de Montbarey, il quitte à pied sa luxueuse résidence de l'Arsenal proche de la Bastille, pour se rendre Boulevard Saint Germain. Tous deux, arrêtés par la foule, rue St-Louis en l'Isle, sont conduits au poste de garde où ils se nomment. Transférés au district, livrés à la foule qui demande leur supplice, ils sont traînés à l'Hôtel de ville, d'où vers minuit, ils peuvent gagner la demeure d'un ami, boulevard St Germain. Le 17, ils regagnent l'Arsenal. Le 19 août, ils se réfugient sur leur terre de Ruffey, évitant de se montrer à Besançon. Le Prince apprend le départ du Comte d'Artois et de ses enfants au lendemain du 14 juillet. Il pense que le frère du Roi, après avoir assuré la sécurité de sa famille, reviendrait en France, rechercherait « un lieu de sécurité », où il regrouperait ses partisans pour, de là, partir à la conquête du royaume. Il n'en fut rien.

Près de deux ans plus tard, après avoir beaucoup hésité, pour les raisons ci-dessus, le Prince de Montbarey a émigré pour des motifs strictement personnels semble-t-il : santé défaillante, devoir de

rester près de ses enfants, le Prince de Montbarey décide de quitter la France en juin 1791, et de s'installer à Neufchâtel. Cette ville présente le double avantage d'être proche de la frontière française et peu éloignée de la ville de Lausanne où réside le docteur TISSOT, très connu, et en qui il a grande confiance. Sa santé le soumet à de fréquentes pertes de connaissance « entières » qui pourraient devenir d'une extrême gravité.

Madame de Montbarey le rejoindra en octobre, mais se croira obligée de regagner la France pour assurer la défense de ses droits. Un arrêté du Conseil d'Etat de la Principauté de Neufchâtel, en date du 25 janvier 1795, chasse les très nombreux émigrés français qui y avaient trouvé asile. Berne, Fribourg, Soleure ayant refusé de le recevoir, le Prince de Montbarey s'arrête en août, à Constance, ancienne cité impériale déchue de sa splendeur et meurt dans la misère, en mai 1796.

Le Prince avait appris la fin tragique de son fils Louis en 1794. Madame la Princesse douairière de Montbarey, pensionnée du Roi meurt à Dôle le 28 avril 1819, à 84 ans d'après son acte de décès.

ARMEES DES PRINCES EN ALLEMAGNE

3 généraux et Louis, appelé Prince de Saint-Mauris rejoignent Coblence où le Comte de Provence et le Comte d'Artois s'efforcent de constituer une Armée. Le choix de ces généraux peut s'expliquer par leur passé de courtisan et leurs antécédents militaires. Louis de Saint-Mauris avait servi une décennie dans la Garde Suisse de Monsieur - Frère du Roi -

Le 23 novembre 1792, les frères de Louis XVI, ayant signé leur dernier ordre du jour enjoignant à leurs soldats de se retirer où ils veulent, les trois généraux décident de rejoindre l'Armée de Condé et le Prince de Saint-Mauris, pour son malheur, revient en France.

DETAILS SUR LOUIS, MARIE FRANCOIS DE SAINT-MAURIS-MONTBAREY appelé Le Prince de Saint-Mauris (1755-1794)

Louis, Prince de Saint-Mauris, fils du Prince de Montbarey, sans avoir une carrière aussi brillante que son père, sera cependant Capitaine à 20 ans. Il va alors « être placé » dans une charge élevée » à la cour de Monsieur. Affecté en décembre 1776 en qualité de Capitaine de sa Garde Suisse, avec rang de Colonel, il sera nommé Mestre de Camp, commandant le Régiment d'Infanterie de Monsieur en 1784. Il démissionne de cette charge tout en demeurant en activité de service comme Capitaine-Colonel de la Garde Suisse qu'il n'a jamais quittée. Ce qui lui permettra de concourir pour les Etoiles et d'être fait Maréchal de Camp en mars 1791. Une fois Général, voyant son père quitter le Royaume, il se décide à l'imiter et tout naturellement, il va rejoindre Monsieur à Coblence. Il lui est reproché par les nobles déjà en place, son arrivée tardive, ses sentiments monarchiens, son adhésion à la « Société des Amis des Noirs » qui milite pour l'abolition de l'esclavage et la suppression de la Traite. Les Gardes du Corps veulent le jeter au Rhin. Il faut l'intervention du Comte de Provence, lui-même pour le sauver d'un bain forcé. Ne pouvant demeurer à Coblence, il demande asile à sa sœur la Comtesse de Nassau, puis revient à Paris où il se cache. Recherché, incarcéré, accusé de complicité dans une conspiration royaliste (l'Amiral-Colot d'Herbois), il est condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire et quillotiné le 17 juin 1794, le dernier de sa race.

EXTRAITS DU LIVRE DE CLAUDE MANCERON LES HOMMES DE LA LIBERTE LE VENT D'AMERIQUE 1778/1782

DANS LEQUEL A PLUSIEURS REPRISES IL EST QUESTION DU PRINCE DE MONTBARREY (écrit avec 2 R) ALORS QU'IL ETAIT MINISTRE DE LOUIS XVI

MONTBARREY, prince de - pages 151 - 167 - 240 - 241 - 243 - 251 - 317 - 318 - 321 -

PAGE 151

Il est question de MAUREPAS et de SARTINES, du Garde des Sceaux, MIROSMENIL, (enfoui dans ses dossiers) et de NECKER dans ses comptes, ainsi que de TURGOT (dont le principal tort était de n'être pas riche)

Je cite « Le ministre de la Guerre? C'est MONTBARREY, prince de quelques arpents dans le fouillis des domaines franc-comtois. Ils sont tous princes nonrégnants là-bas. Il a remplacé l'acariâtre SAINT-GERMAIN, qui avait secoué l'armée à tort et à travers par ses réformes alternées de bigoterie et de raison. Pas de danger que MONTBARREY réforme quoique ce fût : c'est un jouisseur, un cynique (il laissera des « Mémoires » agréables à ceux qui ne souhaitent pas se casser la tête), qui affiche jusque dans ses bureaux « une fille RENARD méprisable à tous égards », prétendent ARTOIS et CHARTRES, ce qui le rendrait plutôt sympathique, mais il est défendu par le parti du scepticisme. MONSIEUR et MAUREPAS; Le ministre a bien d'autres choses à penser qu'à la querre, ces jours-ci : il marie sa fille, « âgée de vingt et un ans, au fils du prince de NASSAU-SAARBRUCK, qui n'a que treize ans. On glose fort sur ce mariage. Voilà une affaire d'état, une vraie. (cf 373 et 374 : Lettres de M de KAGENECK au baron ALSTROMER, sur la période du règne de Louis XVI de 1779 à 1784, publiées par L. Léouzon le Duc, Paris, Charpentier, 1884) p. 10, 12 et 14 - août 1779 -).

« L'espèce d'inactivité de tant de forces réunies ne laisse pas que de faire murmurer beaucoup de gens... On assure même que le Roi, de crainte que la Reine ne le lui arrachât, a voulu ne pas savoir le secret des opérations projetées, lequel n'est su que du comte d'ARANDA l'Ambassadeur d'Espagne, de MM. De MAUREPAS et de SARTINES, et non du prince de MONTBARREY » Rumeur de Cour, imbécile et fausse, mais « si non è vero..., elle témoigne d'un état d'esprit. Et d'un moral de fer à Versailles.

PAGE 167

Louis XVI avait nommé une BROGLIE, mais pas les deux. Caprice du Roi, de MAUREPAS, de MONTBARREY? Répugnance à remettre en lumière l'homme qui en savait tant? (cf contexte difficile à comprendre)

PAGE 240

Il est question de Jean-Baptiste Donatien de VIMEUR, comte de ROCHAMBEAU,

Alors ce messager du Prince de MONTBARREY, comme un archange... « Le Roi vous demande, monsieur le Comte »

PAGE 241

ROCHAMBEAU connait son métier. MONTBARREY lui annonce au début de janvier 1780, un bon mois avant d'en informer LA FAYETTE, qu'on va lui confier « un secours de quatre mille hommes que le Roi voudrait expédier dans l'Amérique du Nord »

PAGE 243

A quoi sert de masser les régiments si rien n'est là pour les embarquer? Le prince de MONTBARREY a rédigé une instruction minutieuse pour Tarlé l'Intendant général du corps de ROCHAMBEAU: il devra veiller « à ce que les effets et denrées du Roi soient bien emballés et répartis sur les bâtiments destinés à les transporter... »

PAGE 251

Toujours à propos de l'expédition de ROCHAMBEAU, il ne peut embarquer les frères BERTHIER (qui rejoindront l'Armée d'Amérique avec quelques autres officiers le 30 septembre 1780)

Il écrit à MONTBARREY, justement pour le CUTLER « Messieurs BERTHIER nous ont remis vos lettres et celles de M. de SARTINES, dans l'instant que nous avions passé le raz. Ils s'offraient à passer avec nous comme matelots. Mais il n'y a pas moyen de charger un mousse de plus.

PAGE 317/318

L'impératrice Marie Thérèse d'Autriche, mère de la reine Marie-Antoinette, - en présence de son fils JOSEPH II - s'éteint le 29 novembre 1780. Marie Antoinette lui écrit le 10 décembre « O, mon frère, O, mon ami » Il ne me reste plus que vous dans un pays qui m'est et me sera toujours cher !... (l'Autriche)

Dans le cadre du remaniement ministériel en cours, la Reine, dans la même lettre est ramenée à la politique : « M. de MONTBARREY a été renvoyé, mais, par égard pour M. de MAUREPAS qui est son parent, on lui a permis de donner sa démission. Il était temps, car sa conduite personnelle et le pillage qu'il avait au moins toléré dans son département (de la guerre) lui avaient fait perdre toute considération et le rendaient incapable d'aucun bien. » Le roi n'a pas encore nommé à sa place. Je crois que ce sera M. de SEGUR, lieutenant général estimé et considéré (terme correspondant aujourd'hui à Général d'armée ou de corps d'armée), mais qui a surtout aux yeux de la Reine l'avantage d'être le père d'un de ses petits amis. On avait déjà remplacé SARTINES par CASTRIES à la Marine. Quelque chose bouge à la Cour, pour la première fois depuis la chute de TURGOT. On cherchait des boucs émissaires pour tout ce qui n'avait pas marché depuis cinq ans : l'échec de la descente en Angleterre, le manque de moyens de ROCHAMBEAU. On trouve à portée immédiate SARTINES et MONTBARREY. Les vrais responsables de l'asthénie française sont le Roi - intouchable - et MAUREPAS, ravagé parla goutte, dont on attend le trépas à chaque crise.

PAGE 321

Necker aux finances est en place. Il n'a touché qu'avec une extrême prudence au maquis des privilèges de la maison du Roi, pour ne s'aliéner ni la Reine, ni les Princes. D'année en année, il a bouché les trous de la caisse avec des emprunts et des loteries : procédé qui marche bien à courte échéance, si la confiance règne - il est là pour l'inspirer - et si les circonstances ne créent pas de dépenses extraordinaires. C'est là que le bât blesse de plus en plus, et c'est finalement ce qui le contraint à l'émergence : la guerre. Il n'en voulait pas plus que TURGOT ; aucun ministre des finances ne la souhaite. Mais il avait eu l'habitude de la tolérer en freinant de son mieux les dépenses extraordinaires. D'où le conflit latent avec les ministres dépensiers, la MARINE et la GUERRE, SARTINES et MONTBARREY, dont le manque de crédits constituait le meilleur alibi contre les plaintes que le vent d'ouest leur jetait à la figure. Jusqu'à quel point Necker les a-t-il conduits à l'exaspération d'une part, à l'impopularité de l'autre, pour pouvoir pousser des amis sûrs à leur place et constituer ainsi sous le nez du Roi l'ossature de « son » gouvernement? Tant de machiavélisme étonnerait chez lui, mais il n'est pas mécontent qu'on lui prête.

EXTRAITS DE LA REVUE « LE JURA FRANÇAIS » N° 175 DE JUILLET-SEPTEMBRE 1982

ARTICLE INTITULE : DEUX GENTILSHOMMES COMTOIS : CLAUDE LOUIS DE SAINT GERMAIN-VERTAMBOZ

ALEXANDRE ELÉANOR DE SAINT MAURIS-MONTBAREY Par Claude VAUTHERIN

Cet article commence par l'histoire du Comte de Saint Germain et dans le déroulement, apparaît Montbarey.

Saint-Germain arrive dix ans trop tard; la machine est usée au physique et au moral (dixit dans ses mémoires le comte de Saint-Mauris-Montbarey un autre officier général plus jeune de 25 ans, un comtois qui le juge ainsi). Saint-Germain se rend compte qu'il a besoin d'un adjoint pour lui éviter les pièges de la Cour et le piloter dans la masse des dossiers du Ministère.

« Il restait une sottise à faire à M. de Saint-Germain ; il n'eut garde de se la refuser : c'était de prendre un adjoint. On apprit tout à coup que M. de Montbarey était associé au Ministre de la Guerre ». C'est ainsi que le baron de Bésenval, colonel des gardes suisses, inspecteur des Régiments suisses de la Couronne, juge l'opération dans ses Mémoires.

Il était difficile au nouveau ministre de trouver un adjoint aussi différent de lui : à commencer par les nombreuses aventures extraconjugales du comte de Montbarey, - explicables sans doute par la « hauteur insupportable » de la comtesse, née Mailly-Nesles, - qui devaient déplaire fortement au vieux Saint-Germain pour lequel un bon officier ne pouvait être athée ou libertin.

Le nouveau ministre est ce type d'homme parfois dangereux qui arrive aux affaires plein d'idées et de projets. C'est un miracle qu'il n'ait pas désorganisé l'Armée sous l'avalanche d'ordonnances et de règlements : 90 en deux ans.

Saint-Germain veut réduire la couteuse Maison militaire du Roi. Cette réduction rencontra une très forte opposition de la part des grands seigneurs de la Cour qui perdaient des charges honorifiques et rémunératrices. La mesure ne fut pas intégralement appliquée grâce à Montbarey qui avait la charge de Capitaine des Gardes de Monsieur.

Pour préparer de jeunes provinciaux à leur métier militaire, Saint Germain créé dix collèges en province et supprime l'école militaire de Paris. Cette mesure est économique et sage : le jeune Saint-Mauris-Montbarey, parti à 13 ans au Régiment de Lorraine, sachant à peine lire et écrire, avait été à la paix remis au collège chez les pères à Paris.

En décembre 1777, en butte aux critiques des militaires, aux railleries de la Cour, aux sarcasmes des philosophes et peut-être hélas aux sourdes menées de son adjoint Montbarey, Saint-Germain démissionne. Le Roi lui donne un beau logement à l'Arsenal et une pension annuelle de 40 000 livres. Il meurt le 15 janvier 1778. Il est enterré à Saint Paul, sa paroisse. Le Roi fait placer le bâton de maréchal sur son cercueil.

MONTBAREY MINISTRE: UN GENTILHOMME DE BONNE SOUCHE.

Montbarey a enfin la place souhaitée par son ambition. Il n'aime pas Necker »un agioteur ». Il dédaigne la petite noblesse de Vergennes. Il est tout à fait incorrect d'écrire comme l'a fait Bésenval que la généalogie de Montbarey ait été fabriquée sur commande. L'ancienne famille Saint-Mauris-Crilla s'est éteinte dans celle des Saint-Mauris le Muy. (Ces derniers ont possédé CRAMANS - ECLEUX - AUGERANS - CHOISEY - RELANS - VORGES - VILLEFRANCON ET RUFFEY/OGNON) A la mort de son père, son oncle, le chevalier, un vieux militaire célibataire qui fait de nombreux séjours chez sa cousine WATTEVILLE, abbesse de Château Chalon, lui ménage un très brillant mariage: deux jours après les premières présentations le 29 octobre 1753, il épouse Parfaite Athénaïs de Mailly-Nesles. Elle a 13 ans lui 23. Appartenant à une des toutes premières familles de la Cour, elle a la charge de dame d'honneur de Mme Adélaïde, fille de Louis XV. Ses cousines, trois sœurs ont été successivement les maîtresses du Roi Louis XV.

Accompagnant son père, officier général, il a fait les campagnes de 1745 à 1747. Pui comme colonel du Régiment de la Couronne, il prend part à une bonne partie des opérations de la guerre de Sept ans en Allemagne. Il est blessé trois fois. A la paix, il seconde intelligemment Choiseul dans ses réformes de 1764 et remplit comme Maréchal de Camp les fonctions d'inspecteur de la plupart des régiments d'infanterie. A la même époque le baron de Bésenval inspecteur général des régiments suisses déplore le manque d'entrainement des troupes et s'indigne de l'indifférence du Roi à cet égard.

ASCENSION, HONNEURS ET RICHESSES

A la création des maisons militaires des trois petits-fils de Louis XV, il obtient la charge de Capitaine des Gardes du Comte de Provence, ce qui ajouté aux fonctions de la comtesse de Montbarey donne au ménage un relief marqué à la Cour.

Son accession au poste d'adjoint au Ministre ne suffit ni à son ambitions ni à sa vanité. Il exhume de ses archives familiales d'anciennes promesses faites par Charles Quint à son ambassadeur et par Ferdinand II au Commandeur de Saint-Mauris à l'occasion de la bataille de la Montagne-blanche (1620).(cf. Montbarey descend du frère du Commandeur. Ferdinand II est l'arrière petit-neveu de Charles Quint; il n'est pas comte de Bourgogne, mais seulement lointain Seigneur de la ville impériale de Besançon.) Il sollicite de la Cour de Vienne le titre de Prince de l'Empire. Sa demande est accueillie favorablement (1774) moyennant 100 000 livres de frais de chancellerie. Quelques années plus tard, il accède à la Grandesse d'Espagne en tant qu'héritier de la maison de Montclar. En 1778, il est reçu Chevalier du Saint-Esprit, puis promu Lieutenant Général. Enfin des fiançailles flatteuses sont conclues pour sa fille avec le Prince Héréditaire de Nassau-Sarrebrück.

En 1777, il obtient du Roi la promesse de la succession du Maréchal de Stainville à la Grande Préfecture des dix Villes Impériales d'Alsace dont la ville d'Haguenau est le chef-lieu. Le 30 mai 1789, il deviendra propriétaire incommutable de cette très importante et lucrative charge qui fait de lui un véritable prince de l'Empire.

CONCENTRATION AUTOUR DE RUFFEY SUR OGNON

En 1780, il vend Montbarey, Choisey, recueille la succession de son oncle le Chevalier, reçoit 100 000 livres d'avance sur la dot de la fiancée de son fils et pour 470 000 livres acquiert des Poucheresses de Fraisans la baronnie d'Etrabonne, puis la terre de Chasoy entre Etrabonne et Ruffey qui est sa résidence préférée.

A la tête du Ministère de la guerre, il ne reste pas inactif, quoiqu'en dise son ennemi Bésenval. Sa position est d'autant plus solide que

Mme de Montbarey est la grande amie de Mme de Maurepas. Il se rend compte que Saint-Germain a été trop loin dans la réduction de la Maison du Roi. Il rétablit l'Ecole Militaire de Paris et s'occupe activement de la question des milices provinciales: pour la première fois on envisage quelque chose qui ressemble à une mobilisation. Montbarey mobilise les milices de l'Ouest et organise un camp important à Vaussieux en Normandie sous les ordres du Maréchal de Broglie qui a le commandement du Front de l'Atlantique et de la Manche. Malgré son peu d'amitié pour le Comte de Rochambeau, Montbarey a la main heureuse en le faisant désigner comme chef d'un Corps de 6000 hommes qui devait quitter Brest le 2 mai 1780 à bord de cinq vaisseaux et six frégates commandés par le Chevalier de Ternay.

DECLIN ET CHUTE

Le 14 octobre 1780 le Roi congédie Sartine. Quelques jours après Montbarey demande au roi d'accepter sa démission. Il est certain qu'aucun des deux ministres n'avait montré l'esprit d'économie que commandait l'état des finances. Montbarey donne son explication : Poursuivant une politique inaugurée par Saint-Germain, il supprimait au fur et à mesure des décès, des fonctions honorifiques et lucratives, tels que gouverneurs particuliers, commandants de villes, de châteaux et de forts pour des places qui n'avaient plus aucun rapport avec la défense du royaume. Il fut donc amené à refuser à un ami intime de la princesse de Polignac, le Comte de Vaudreuil, la survivance de son oncle, Gouverneur de Gravelines. Ce refus provoqua la colère de la Reine qui déjà avait de l'aversion pour lui.

Personnage essentiellement conservateur, ennemi « des faiseurs de programme, des agioteurs, des volontaires pour l'Amérique », Montbarey n'a rien d'un démocrate et on ne lui voit qu'un point commun avec Lafayette : celui d'une parfaite infidélité conjugale. Et

c'est ce point qui l'a peut-être perdu: Selon Bachaumont, une certaine demoiselle Renard, sa maîtresse, trafiquait de son influence pour des inscriptions peu méritées au Tableau de la Croix de Saint-Louis. Maurepas se serait vu obligé de lui demander sa démission.

Il se retira dignement à l'Arsenal dont la proximité de la Bastille faillit lui être fatale le 14 juillet 1789, quelques excités l'ayant pris pour le gouverneur de la forteresse.

A partir de ce moment il vécut à Ruffey qui fut envahi par des patriotes de Marnay et de Recologne dont l'ardeur fut calmée par la libre disposition de la cave.

En 1790, il eut un transport au cerveau et en octobre 1791, il partit se faire « soigner » à Lausanne. Madame de Montbarey ayant cherché à rentrer en France fut expulsée. Tous les biens du prince furent vendus à l'encan, ses papiers furent brûlés et six canons pris au duc de Brunswick pendant la guerre de sept ans furent traînés à l'Arsenal de Besançon. En décembre 1796, il mourut à Constance dans la gêne la plus complète, ayant été chassé de Neuchâtel où cependant l'hospitalité lui avait été vendue à prix d'or.

TRANSCRIPTION DU TEXTE PAR CONTET PHILIPPE POUR L'EVALUATION DES BIENS CONFISQUES DE L'EMIGRE SAINT MAURIS DIT MONTBAREY

(Beaucoup de fautes d'orthographe et d'accord laissées en l'état non rectifiées)

Municipalité de Ruffey

EN MARGE : fonds confisqué par l'Emigré St Mauris dit Montbarey

Ce jour huit Première fête complémentaire de l'an troisième, (17 septembre 1795) nous Philippe Contet et Jean Pierre Demoulin les deux commissaires pour l'estimation des biens provenant des émigrés du Canton de Recologne, nous nous sommes transporté en la commune de Ruffey à l'effet d'examiner, de mesurer les fonds qui provienne de l'émigré montbarey non encore vendu en suitte de l'arretté du district de Besançon du 8 fructidor dernier (25 août 1795) à nous envoyé le 16 du même mois (2 septembre 1795) ou étant nous avons reconnu suivant les ventes qui ont déjà été faite qu'il restait à vendre le châteaux avec tout ses aisances autour un jardin y attenant un pré de six fauchés le tout en une seule pièce.

Plus nous avons reconnu qu'il restait xx xx une deux faulx de prét en la grande Prairie qui a été omise dans la première déclaration qui était retenue cy devant d'Etienne Martin, et cela par amodiation que le fermier Principal lui en avait fait, comme aussy deux petites chenevières et un bout de champ qui avait été aussy omise dans les première estimation et qui ont été déclaré par jean Baptiste mauris, maire de la municipalité ainsi que par Antide Bouillier et jean potiet, officier municipal, et par Georges félix agent de la commune de Ruffey suivant le procès verbal du 16 du moi de floreal de l'an trois de la république (5 mai 1795)dressé par le citoyen jean françois denisot, commissaire à cette effet accompagné du citoyen Charles francois augustin souret son secrétaire greffier.

Lesquels fonds et héritages non vendu consistant en un vaste châteaux, vingt journaux de terrain autour tout en nature de prét, jardin qu'autre terrain de plaisance charmille et parasolle une maison pour loger un jardinier, une deux faulx de prét situé à la grande prairie, lieudit aux lac ou à la morte des femmes, deux petites chenevières, un petit bout de champ de dix perches lesquels maison châteaux et fonds non vendu pouvait donner un revenu net en 1790 quoi que fait valoir une partie par le propriétaire suivant les prix et la coutume du lieu le revenu net de l'an 1790, se monterait à la somme de

mille livres ce qui ferait une estimation en bloc de tout ce fond non vendu de soixante et quinze mille francs lesquels châteaux maison et autre fond nous les avons divisé en deux lots telle qu'il sera expliqué et détaillé cy après, savoir estimation du bloc 75000 F.

N° Premier: Le Premier lot composé de la maison dit du jardinier avec ses aisance et dépendance avec trois journaux de terrain au joignant en nature de promenade peuplés de tilleuls et de charmille qui appartiendront à l'acquéreur ainsi que le mur autour et haie vives, le terrain touchant de levant lalley de lavenue qui demeurera commune en la même nature et même largeur au couchant le village.

A la Bige lalley qui vient du village au châteaux qui demeurera toujours commune telle qu'il est, à la bige la Rue Commune, cette article aura tous les bans et autre pierre qui sont dans ce terrain.

Aura aussi une petite chenevière sous la fiole en contenance de quinze perches qui touche devant Georges felix et foule d'un bout sur la commune, d'un autre sur la rivière au même lieu une petite chenevière en contenance de six perches joignant la fontaine. Cette pièce aura sept perche et demie de longueur, deux perches de large au dessus et trois quart de perche au bout du bas sans pouvoir anticiper plus par le communal de la fontaine, aura une demy faulx lieudit au lac dit la morte des femmes, touche de levant les héritiers Boulier de couchant Etienne Martin, de midy plusieurs, de septantrion les héritiers Pinard et une morte.

Aura dix perches de terre labourable lieudit au dessus de la grande Courné qui foule sur la grande route du bout de vent le lac estimé à quinze mille livres 15000

 N° 2: le second lot composé d'un vaste château, d'un corps xx grande et basse cour de dix sept journaux de terrain autour tant en nature de jardin, champ labourable, prét et autre terrain de plaisance, dont les Prêts dits le grand et le petit paquerot consistant en six faulx trois journaux tant en jardin que terre labourable en nature de champ le grand alley compris , le surplus tant en nature de terrasse que parasolle est compris dans cette article la tour à pigeons.

Cette article touche en totalité savoir au levant le chemin du bois au couchant Jean Pierre donnier, à la Bige, le bief depuis la buvette jusqu'au chemin proche le pont, au vent la droit du grand alley jusque sur le chemin de la prairie, les champs de l'enclos déjà vendus dont cet article prendra à moitié fossé, depuis le chemin de la prairie jusqu'à la porte de l'entrée du village un alley qui demeurera en commun telle qu'il est dans sa largeur pour tout les acquéreur. Entendu que cette article supportera le chemin de la prairie telle qu'il est et qu'il a toujours été pour le défruitement de la prairie

Entendu que les cerisiers qui sont de chaque côtté de ce chemin lui appartiendront en droit de soi ainsi que tout autre arbre et banc de pierre renfermé dans cet article lui appartiendront.

Ce lot estimé à 60 000

Fait et arretté à Ruffey ce premier vendemiaire quatrième année républicaine (23 septembre 1795) par nous commissaire sous signés

Philippe Contet